

mémoire de vous dans mes prières. Je le conjure de m'ouvrir, par sa volonté sainte, l'heureuse route qui me conduira près de vous, car je souhaite ardemment vous voir. » (Rom. 1. 8-11.) (Histoire de l'Égl. vi, 90.)

Ainsi Pierre avait semé la parole sainte, à pleines mains, dans la capitale du monde ; déjà elle avait porté des fruits abondants, au point de rendre célèbre dans l'univers entier, la foi romaine. Le Règne de Jésus-Christ avait commencé à remplacer, à Rome, celui du paganisme et des Césars : la croix bientôt, adorée dans les Catacombes, en sortira, comme le Sauveur, du sépulcre, pour resplendir dans les airs, et sur le faite des plus beaux monuments.

Pierre ne s'arrêtait pas là. Rome, devenue le siège de sa prédication apostolique, et, en quelque sorte, son Centre d'action, ne pouvait suffire à son zèle dévorant. A votre voix, Seigneur, vos messagers sont rapides comme l'aiglon ! « Saint Pierre, saint Paul, dit Baronius, ni les autres ouvriers évangéliques ne demeuraient à poste fixe, comme nos évêques actuels, dans une seule ville ou un seul diocèse. Pendant que Paul parcourait tout l'Orient depuis l'Illyrie jusqu'à Jérusalem, Pierre portait l'Évangile dans tout l'Occident et pénétrait jusque dans la Grande-Bretagne. Telle est, en effet, la tradition qui nous a été conservée par Métaphraste, (die 2^e Junii.) Et si l'on prétendait rejeter comme suspecte l'autorité de cet écrivain, il faudrait du moins s'incliner devant l'affirmation de saint Paul lui-même qui, précisément dans cette Épître aux Romains signale le fait de l'universelle propagation de l'Évangile, en son temps, comme un phénomène de notoriété publique. « La voix des Apôtres, dit-il, a parcouru le monde, leur parole a retenti sur tous les points du globe : *In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.* » (Rom. x. 18.) Pour qu'il en fût ainsi, en l'an 58, date de

CHAPITRE VIII.

SUITE DES TRAVAUX DE SAINT PAUL.

ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS.

Tandis que Paul s'acheminait vers Jérusalem, une Épître de lui arrivait à Rome, portée par Phébé, diaconesse de l'Église de Cenchrée, le plus célèbre des deux ports de Corinthe. « Je vous recommande notre sœur Phébé, dit saint Paul aux Romains. Recevez-la dignement dans le Seigneur, comme il convient aux Saints, et donnez-lui tous les secours dont elle pourrait avoir besoin, car elle a prêté son assistance à des multitudes de frères et m'a secouru moi-même. » (Rom. xvi, 1, 2.)

« L'Apôtre, dit l'abbé Darras, avait été informé par Aquilas et Priscilla de la situation florissante de l'Église romaine, et des succès de la prédication de saint Pierre. Ces heureuses nouvelles avaient fait naître dans son cœur un ardent désir de voir Rome. « Par-dessus tout, je rends grâce à mon Dieu, en Jésus Christ, Notre-Seigneur, des merveilles accomplies parmi vous : votre foi est annoncée dans tout l'univers. Il m'est témoin, ce Dieu que je sers de tout mon âme dans le ministère évangélique, que sans cesse je fais

l'Épître aux Romains, il avait fallu que chacun des Apôtres multipliât, dans un cercle immense, son activité personnelle. Pierre, leur chef, serait-il donc resté seul en dehors de ce mouvement énergique ? Le penser serait une injure à son caractère, et un démenti à tout ce que nous savons de son histoire. Il faut donc, de toute nécessité, admettre que les vingt-cinq années de son pontificat à Rome, ne furent pas vingt-cinq ans de résidence sédentaire et de séjour constant. » (Darras vi, 92.)

L'Épître de saint Paul a pu arriver à Rome, pendant une absence de saint Pierre. Peut-être même l'Apôtre connut-il par ses nombreux amis, l'absence du Chef de l'Église, ainsi que les divisions qu'il y avait à Rome entre les chrétiens, les uns sortis du judaïsme, les autres du paganisme, et qu'il voulut y porter remède par son Épître.

Quoiqu'il en soit, l'Esprit-Saint, âme de l'Église, parlait par Paul, comme par Pierre, et si Pierre exerçait sa juridiction sur toutes les Églises, la parole de Paul était appelée aussi à éclairer le monde entier. Comme il le dit lui-même : « Il était redevable aux Grecs et aux barbares, aux savants et aux simples... Autant qu'il est en moi, ajoutait-il, je suis prêt à vous évangéliser aussi, vous qui êtes à Rome. » (Rom. i, 14, 15.)

Le fond de l'Épître aux Romains consiste en ceci : les Juifs convertis au christianisme se vantaient d'avoir possédé, en quelque sorte, le Christ, depuis toujours, parce que leur Livre sacré l'annonçait et que la Loi le figurait. En outre, il était de leur race, et ils semblaient l'avoir donné au monde, ce dont ils s'enorgueillissaient.

De leur côté, les païens étaient fiers de leurs vertus naturelles, qui avaient assuré aux Romains l'empire du monde. Les Juifs avaient été vaincus par Rome ; de

plus, ils y étaient méprisés, et comme le naturel se mêle souvent au surnaturel, malgré la foi, les Ethnico-chrétiens, c'est-à-dire les Romains païens devenus chrétiens, ne pouvaient se dépouiller tout d'un coup de leur aversion traditionnelle pour les Juifs. Ces sentiments se traduisaient donc de part et d'autre, par des discussions sur leur supériorité mutuelle. Saint Paul les en reprend et leur montre que la philosophie n'a pu arracher les païens, ni à l'erreur, ni aux vices les plus grossiers, et que vainement les Juifs ont reçu de Dieu la Loi, s'ils ne l'ont pas observée. Ni les uns, ni les autres, n'ont mérité la justification : elle est gratuite de la part de Dieu.

Jésus-Christ nous a aimés malgré nos crimes ; il nous a rachetés. Croyons en lui, et observons ses commandements ; nous serons sauvés, sans pratiquer d'ailleurs, les observances de la Loi judaïque, pourvu que le Saint-Esprit soit en nous.

« Pour vous, dit l'Apôtre aux Romains, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'Esprit, si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous. Or, si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Jésus-Christ, celui-là n'est point à lui. Mais si Jésus-Christ est en vous, quoique le corps soit mort, à cause du péché, l'esprit est vivant à cause de la justice. » (Rom. viii, 9, 10.)

Mais reprenons cette Épître, si digne de nos méditations et butinons dans chaque chapitre quelques pensées, quelques-uns de ces principes que l'Apôtre des nations jette en passant tels que des éclairs de vérité, au moyen desquels il fait apparaître la sagesse infinie de Dieu et le Règne du Christ, son adorable Fils.

« Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à l'apostolat, choisi pour l'Évangile de Dieu, qu'il avait promis auparavant par ses prophètes dans les Saintes Écritures, touchant son Fils, qui lui est né de la race de

David selon la chair ; qui a été prédestiné Fils de Dieu en puissance, selon l'Esprit de sanctification, par sa résurrection d'entre les morts, Jésus-Christ Notre-Seigneur ; par lequel nous avons reçu la grâce de l'apostolat, pour soumettre à la foi tous les peuples en son nom, du nombre desquels vous êtes aussi, vous, appelés par Jésus-Christ : à tous ceux qui sont à Rome, chéris de Dieu, et saints par vocation ; grâce et paix soient à vous, de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ. » (Rom. 1, 4-7.)

Cette salutation au peuple-roi est elle-même royale, et l'on ne peut s'empêcher d'admirer le grand Apôtre disant aux Romains, qui ont conquis l'univers, la prédestination de l'homme-Christ à devenir l'Homme-Dieu, par son union hypostatique avec le Verbe éternel, Fils de Dieu « qui nous a appelé à l'apostolat pour soumettre à la foi tous les peuples en son nom. » (Ibid. 3.)

Oui, le Règne de Jésus-Christ embrassera tout l'univers, tous les temps, tous les peuples, et il n'aura pas de fin.

« Car je ne rougis point de l'Évangile, parce qu'il est la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croient : le Juif d'abord ; puis le Grec. C'est là que nous est révélée la justice de Dieu, qui naît de la foi, et s'augmente dans la foi selon qu'il est écrit : Le juste vit de la foi. Là aussi que se révèle, du ciel, la colère de Dieu, contre toute l'impïété et l'injustice de ces hommes qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice. » (Ibid. 16-18.)

On le voit, déjà l'Apôtre est entré en matière et il foudroie l'aveuglement obstiné des philosophes païens, qui ont connu Dieu par l'aspect de la création où éclate la sagesse infinie ; mais ils n'ont pas rendu gloire au Créateur.

« Ce qui est connu de Dieu est manifeste en eux : Dieu même le leur a manifesté. En effet, son être invisible apparaît, depuis la création du monde, visible par les choses qui ont été faites ; et aussi sa puissance éternelle et sa divinité : en sorte qu'ils sont inexcusables, parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces ; mais ils se sont évanouis dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci. Ainsi se disant sages, ils sont devenus fous. Et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible, en l'image représentant un homme corruptible, et des oiseaux, et des quadrupèdes, et des serpents. » (Rom. 1, 19-23.)

Adorer Dieu ou se faire dieu : il n'y a pas de milieu pour l'homme. C'est ainsi que les philosophes anciens, ne voulant pas ployer le genou devant le Créateur, ont adoré la nature dont ils faisaient partie, et par là se sont regardés eux-mêmes comme des dieux. C'est la fameuse erreur du panthéisme, où va l'esprit humain fatalement quand il repousse la Révélation divine. Tels furent les philosophes anciens, tels les sophistes de nos jours : mêmes erreurs et aussi mêmes vices. « C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, à l'impureté, et ils ont déshonoré leurs propres corps en eux-mêmes, eux qui ont transformé la vérité de Dieu, en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature, plutôt que le Créateur, qui est béni dans les siècles. Amen. » (Ibid. 24, 25.)

Le désordre de l'esprit appelle celui des mœurs, comme une affection au cerveau jette le corps à terre. Le vice abominable a ravagé l'Orient : il a pénétré en Occident avec le panthéisme grec renouvelé des Égyptiens et des Indous ; et l'on peut appliquer à ces corruptions ce que disait Proudhon de la politique, et affirmer que dans la vertu comme dans le vice « on trouve tou-

jours la théologie. » « Il est surprenant, écrivait-il, qu'au fond de notre politique nous trouvions toujours la théologie. » (Confessions d'un révolutionnaire.)

Saint Paul fait alors le portrait de ces hommes et de ces femmes livrés à leurs passions d'ignominie.

Le chapitre deuxième se résume ainsi : « Ce ne sont pas les auditeurs de la Loi, qui sont justes devant Dieu : mais ce sont les observateurs de la Loi qui seront justifiés. En effet, lorsque les Gentils qui n'ont pas la Loi, font naturellement ce qui est de la Loi, n'ayant pas la Loi, ils sont à eux-mêmes la Loi ; et ils font voir que les prescriptions de la Loi sont écrites dans leurs cœurs, ayant une conscience qui leur rend témoignage, et des pensées différentes les unes des autres, qui tantôt les accusent et tantôt les défendent, pour le jour où Dieu selon mon Évangile jugera par Jésus-Christ ce qui est caché dans le cœur des hommes. » (Rom. II, 13-16.)

L'Apôtre nous le montre clairement : Dieu n'abandonne personne, et son Esprit est avec le sauvage lui-même, auquel il parle par la conscience. Que ce sauvage écoute et suive ce que lui dit Dieu par elle, et il sera justifié au jour du jugement. « Mais toi qui portes le nom de Juif, qui te reposes sur la Loi, qui te glorifies en Dieu... tu déshonores Dieu par la violation de la Loi... » (Rom. II, 17, 23.) Tu seras jugé et puni. « Car le Juif n'est pas celui qui l'est au dehors... mais celui qui l'est intérieurement. » (Ibid. 28, 29.)

Au chapitre troisième, l'Apôtre continue à exposer cette doctrine et montre que vainement les Juifs observent la Loi de Moïse, s'ils n'ont pas la foi en Jésus-Christ : « Nulle chair ne sera justifiée devant Dieu par les œuvres de la loi... ils sont justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus, que Dieu a préétabli propitiation par la foi en son Sang,

pour manifester sa justice par la rémission des péchés précédents... Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs ? Ne l'est-il pas aussi des Gentils ? Oui, sans doute, il l'est aussi des Gentils. Car il n'y a qu'un seul Dieu, qui justifie les circoncis par la foi, et qui par la même foi justifie les incirconcis. » (Rom. III, 20-30.)

D'aucuns ont pris occasion de ces paroles pour prétendre qu'on peut être sauvé par la foi sans les œuvres, comme s'il ne s'agissait pas ici des œuvres extérieures ou cérémonies particulières aux Juifs : ainsi la circoncision et les autres œuvres légales. Car pour les commandements de Dieu et tout ce que contient la Loi de Moïse, en fait de préceptes moraux, il faut s'y soumettre en pratique ; l'Apôtre le dit clairement, puisqu'il ajoute : « Détruisons-nous la loi par la foi ? A Dieu ne plaise : au contraire nous établissons la loi. » (Ibid. 31.) Nous établissons la Loi en montrant que le Messie, qu'elle annonçait, est venu et que désormais il faut l'écouter. Or Jésus a dit qu'il n'était pas venu pour abolir la Loi donnée à Moïse, dans ce qu'elle avait de permanent, comme les préceptes moraux, toujours et partout les mêmes.

Au chapitre quatrième, nous voyons qu'Abraham eut la foi avant de recevoir de Dieu le signe de l'alliance, la circoncision ; et c'est la foi qui l'a sauvé. « Ce n'est donc pas pour la Loi que la promesse est faite à Abraham ou à sa postérité, d'avoir le monde en héritage, mais pour la justice de la foi. » (Ibid. IV, 13.)

« Ainsi justifiés par la foi ayons la paix avec Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur... glorifions-nous dans la gloire des enfants de Dieu... dans les tribulations... dans la patience... dans l'espérance qui ne nous trompe pas, parce que la charité a été répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. » (Ibid. V, 1-3.)

Ces paroles se lisent au chapitre cinquième, où saint Paul dit ensuite l'amour immense de Jésus-Christ qui, avec des pécheurs, a fait des enfants bien-aimés du Père; puis il trace le parallèle entre la condamnation pour le péché et la réconciliation par la grâce. « A cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul : à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce, et du don, et de la justice, régneront dans la vie par un seul qui est Jésus-Christ. » (Rom. v, 17.)

Au chapitre sixième, saint Paul s'élève à la contemplation et à l'exposé de la grande doctrine chrétienne. « Ne savez-vous pas que, nous tous, qui avons été baptisés dans le Christ Jésus, nous avons été baptisés en sa mort? En effet, nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir; afin que comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts pour la gloire du Père, nous marchions nous aussi, dans une vie nouvelle. » (Ibid. vi, 3, 4.)

L'Apôtre fait allusion à la cérémonie du baptême, telle qu'on la pratiquait alors : on plongeait le catéchumène dans l'eau, et il y était enveloppé tout entier, et comme enseveli. Il en sortait ressuscité, homme nouveau, dépouillé du vieil homme.

« Jésus-Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus... considérez-vous de même comme morts au péché, et comme vivant pour Dieu dans le Christ Jésus Notre-Seigneur. » (Ibid. 9, 11.)

« Maintenant que vous êtes affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, le fruit que vous en tirez est votre sanctification, et la fin sera la vie éternelle. Car la mort est la solde du péché : mais la grâce de Dieu est la vie éternelle dans le Christ Jésus Notre-Seigneur. » (Ibid. 22, 23.)

Au chapitre septième, l'Apôtre continue de montrer aux Juifs qu'ils sont affranchis de leur Loi, en ce qu'elle

avait de passer. Le mariage est dissous pour une femme quand son mari est mort : la Loi figurative est morte, ils sont libres en Jésus-Christ.

Toutefois le foyer du mal n'est pas éteint en nous. « Car je sais qu'en moi, c'est-à-dire dans ma chair, n'habite pas le bien. En effet, j'y trouve le vouloir, mais non l'accomplissement du bien. Aussi le bien que je veux, je ne le fais pas; et le mal que je ne veux pas, je le fais... selon l'homme intérieur, je me plains dans la loi de Dieu; mais je sens dans mes membres une autre loi, qui combat contre la loi de mon esprit, et qui me tient captif sous la loi du péché, qui est dans mes membres. Malheureux homme que je suis! Qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi, je suis moi-même soumis à la loi de Dieu par l'esprit et à la loi du péché par la chair. » (Rom. vii, 18-23.)

Évidemment l'Esprit-Saint a dicté ces aveux à Paul pour nous montrer à nous-mêmes nos infirmités, et cette lutte incessante qui existe dans l'homme, entre sa chair et son esprit, afin que nous recourions à Jésus-Christ, dont la grâce nous assure le triomphe sur le péché.

Nous voyons au chapitre huitième que, malgré tout, l'homme peut dompter sa chair et obéir à la loi de l'esprit, par la grâce du Christ Jésus. « Pour vous, vous ne vivez point selon la chair, mais selon l'esprit, si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous. Or, si quelqu'un n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, celui-là n'est point à lui. » (Ibid. viii, 9.)

L'Apôtre se plaît alors à nous instruire de l'action de l'Esprit de Dieu en nous : « Tous ceux qui sont nés par l'Esprit de Dieu, sont enfants de Dieu. Aussi n'avez-vous pas reçu l'esprit de servitude, pour vous conduire encore par la crainte; mais vous avez reçu l'es-

prit d'adoption des enfants, dans lequel nous crions : Abba, Père. En effet, l'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu. Mais si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers ; je dis héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, pour être glorifiés avec lui. Or, j'estime que les souffrances du temps présent n'ont aucune proportion avec la gloire qui doit un jour éclater en nous. » (Rom. viii, 14-18.)

Quelle sera cette gloire ? Ce sera celle du monde nouveau, de ce vrai monde où Jésus régnera en souverain et en Père sur ses enfants bien-aimés, dans l'ordre parfait qu'il établira entre tous les êtres.

« Aussi toutes les créatures attendent, avec un grand désir, la manifestation des enfants de Dieu ; parce qu'elles sont assujetties à la vanité, non pas volontairement, mais par celui qui les y a assujetties... » (Ibid. 19, 20.) Saint Paul voit ainsi, de son regard inspiré, toute la création matérielle déçue avec Adam, par le péché, et aspirant à sa glorification propre avec celle des enfants de Dieu ; il entend la nature qui gémit, comme une mère dans les douleurs de l'enfancement ; et nous aussi nous gémissons avec elle pour arriver à notre perfection. Quelle belle élévation ! seul l'Esprit de vérité peut l'inspirer.

« Pareillement aussi, l'Esprit aide notre faiblesse. Car ce qu'il faut, comment il faut demander dans la prière, nous ne le savons : mais l'Esprit lui-même demande pour nous, par des gémissements inénarrables. Et celui qui sonde les cœurs, sait quels sont les désirs de l'Esprit ; parce qu'il demande pour les saints, ce qui est selon Dieu. Or, nous savons que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qu'il a appelés, selon son décret, pour être saints. Car ceux qu'il a connus dans sa prescience, il les a aussi prédestinés

pour être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût lui-même le premier-né entre beaucoup de frères. » (Rom. viii, 26-29.)

Comme toutes ces choses sont grandes ! Elles nous révèlent ce monde invisible, surnaturel, où l'Esprit de Dieu se joue d'une manière ineffable, toujours pour la sanctification des âmes, avec un amour infini pour chacun de nous ; elles déchirent un coin du voile et nous laissent entrevoir quelque chose de ce royaume du Christ, où les saints unis aux intelligences célestes seront brillants de gloire et plongés dans les joies que nos cœurs n'ont jamais senties, pour toujours ; elles nous font apercevoir cette société parfaite où toutes les créatures humaines, qui auront ici-bas suivi Jésus-Christ dans la voie royale du Calvaire, refléteront en elles quelque chose de sa personne adorable. Et l'Apôtre de s'écrier alors : « Qui donc nous séparera de la charité de Jésus-Christ ? La tribulation ? ou l'angoisse ? ou la faim ? ou la nudité ? ou le péril ? ou la persécution ? ou le glaive ?... Ni ce qu'il y a de plus haut, ni ce qu'il y a de plus profond, ni aucune autre créature, ne pourra nous séparer de la charité de Dieu, qui est dans le Christ Jésus Notre-Seigneur. » (Ibid. 33, 39.)

Le chapitre neuvième commence par ce verset très instructif : « Je dis la vérité dans le Christ, je ne mens pas ; et ma conscience me rend témoignage par le Saint-Esprit, [ou dans le Saint-Esprit] : *In Spiritu Sancto.* » (Rom. ix, 1.) Non, l'homme n'est pas *orphelin* ; l'Esprit de Dieu, illuminateur et consolateur, doux hôte de nos âmes, est avec lui pour lui suggérer la vérité et parler à sa conscience, afin que, connaissant la voie des commandements de Dieu, il y marche, ou qu'il y revienne s'il s'est égaré. Saint Augustin dira : « J'entends une voix, Seigneur, au-dedans de moi : est-ce la vôtre, est-ce la mienne ? C'est vous, mon Dieu, qui me parlez par ma

conscience. » Et il ajoutera : *Sit ara tua conscientia mea* : Que ma conscience soit ton autel.

A Paul, l'Esprit lui inspire une grande douleur de voir que la masse de ses frères, les Israélites, ne se convertit pas au Christ. Ils ont cependant les patriarches pour pères, et le Christ selon la chair est leur frère. Mais tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israélites, et tous ceux qui sont de la race d'Abraham ne sont pas tous enfants. Il ne suffit pas de leur appartenir par le sang, il faut leur ressembler par la foi et en faire les œuvres. Et ce n'est pas à cause de leurs œuvres, ni de leur foi qu'ils sont enfants de la promesse, « car avant qu'ils fussent nés, et qu'ils eussent bien ou mal agi (afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection) non à cause de leurs œuvres, mais par la volonté de Celui qui appelle, il lui fut dit : L'aîné sera assujéti au plus jeune selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Ésaü. Que dirons-nous donc ? Est-ce qu'il y a en Dieu de l'injustice ? Loin de nous une telle pensée. Car il a dit à Moïse : J'aurai pitié de qui j'ai pitié ; et je ferai miséricorde à qui je ferai miséricorde. » (Rom. ix, 11-15.)

Dieu ne doit rien à personne et distribue ses dons comme il lui plait. « Il ne suffit donc ni de vouloir ni de courir, il faut que Dieu fasse miséricorde ; » la part principale lui revient dans notre sanctification. Et le grand Apôtre continue à proclamer hardiment la souveraine indépendance de Dieu, appelant à lui et les Gentils et les Juifs, et qui il veut. « O homme, qui es-tu pour contester avec Dieu ? Un vase d'argile dit-il à celui qui l'a formé : Pourquoi m'as-tu fait ainsi ? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de tirer de la même masse d'argile, un vase pour l'honneur et un autre pour l'ignominie ? » (Ibid. 20, 21.) Une âme droite aime à entendre de tels accents, qui proclament l'infinie puissance de Dieu,

et en reconnaissant qu'elle doit à Dieu la grâce du salut, elle prouve qu'en elle est la conscience de sa totale impuissance en ce qui regarde la foi et les œuvres de la foi, ainsi que de la miséricorde infinie de Dieu et de la gratuité de ses dons.

Mais, qui que nous soyons, écoutons le dernier verset de ce chapitre : « Voici que je mets en Sion une pierre d'achoppement et une pierre de scandale ; quiconque croit en lui, ne sera pas confondu. » (Rom. ix, 33.)

Les Juifs ont crucifié le Sauveur Jésus ; leur race infidèle continue à le poursuivre : sont-ils libres ? Oui, ils sont libres, puisque plusieurs d'entre eux se convertissent. Et nous, sommes-nous libres aussi d'aimer et de servir Jésus-Christ ? Oui, nous sommes libres, et la grâce du Seigneur ne nous fait point défaut. Usons donc bien de notre liberté et mettons à profit le secours divin ; ce faisant, nous serons sauvés.

« Car la fin de la Loi ; c'est le Christ, pour la justification de tout croyant. » (Ibid. x, 4.)

« Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois en ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé. Car on croit de cœur pour la justice, et on confesse de bouche pour le salut. Il n'y a point en cela de distinction entre le Juif et le Gentil ; parce que tous ont un même Seigneur, riche pour ceux qui l'invoquent. » (Ibid. 9, 10, 12.)

Où trouver pareil enseignement chez les docteurs et les philosophes de la terre ? Quelles paroles substantielles ! Quelle assurance ! l'enveloppe des mots éclate comme ne pouvant contenir tout le sens qu'ils expriment, comme éclatait la Loi ancienne surabondamment remplie de notre Christ Jésus.

Admirons ces quelques versets qui suivent : « Car tous ceux qui invoqueront le Nom du Seigneur, seront sauvés. Mais comment l'invoqueront-ils, s'ils ne croient

point en lui? Et comment croiront-ils en lui, s'ils n'en ont pas entendu parler? Et comment en entendraient-ils parler, si personne ne le leur prêche? Et comment y aura-t-il des prédicateurs, si on ne les envoie, selon ce qu'il est écrit: Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent l'Évangile de paix, qui évangélisent les vrais biens! Mais tous n'obéissent pas à l'Évangile. C'est ce qui fait dire à Isaïe: Seigneur, qui a cru à ce qu'il a oui de nous? La foi donc vient de l'audition, et ce qu'on entend c'est la parole du Christ: *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.* » (Rom. x, 13-17.)

Donc il faut prêcher l'Évangile pour que Dieu soit connu; mais pour prêcher, il faut être envoyé par l'autorité légitime de l'Église, instituée par Jésus-Christ pour donner et maintenir son divin enseignement: croire à sa parole autorisée, c'est avoir la foi. Le libre examen protestant consiste à se parler à soi-même: ce n'est pas cette parole de soi à soi qui sert de base à la foi.

Le chapitre onzième montre que Dieu n'a pas rejeté son peuple, puisque « Je suis moi-même Israélite, dit saint Paul, de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin. » (Ibid. xi, 1.)

Quelques-uns donc ont répondu à l'appel de la grâce: les autres l'ont librement refusé et repoussé. Les Gentils ont écouté, et leur conversion est le salut du monde.

Le peuple Juif composait l'arbre avec sa racine et ses branches: une partie des branches a été retranchée, et le Paganisme « *olivier sauvage* » a vu ses branches entées parmi celles de l'olivier, qui est l'Église de Dieu, et dont Jésus est la racine; racine divine qui communique sa sève au sauvageon. Le jardinier place la branche de l'olivier franc sur le sauvageon, afin que celui-ci porte des fruits qui ne sont pas siens; mais

dans l'Église de Jésus-Christ, tout part, tout jaillit du Cœur du Christ attaché à la croix.

« Je ne veux pas, mes frères, vous laisser ignorer ce mystère (afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux): qu'une partie d'Israël est tombée dans l'aveuglement, jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée; et qu'ensuite, tout Israël soit sauvé, selon qu'il est écrit: Il viendra de Sion celui qui délivre et qui doit bannir l'impiété de Jacob; et ce sera là mon alliance avec eux, lorsque j'aurai effacé leurs péchés. » (Rom. xi, 25-27.)

De sorte que Dieu laisse son vieux peuple errer à travers le monde et le long des siècles; mais il le garde pour l'attirer, un jour, à son Fils, à Jésus crucifié au Calvaire. « Ainsi, dit saint Paul aux Romains en parlant des Juifs, eux à présent, sont tombés dans l'incrédulité, pour que la miséricorde vous arrivât, afin qu'à leur tour ils reçoivent miséricorde. Car Dieu a renfermé tout dans l'incrédulité, pour faire miséricorde à tous. O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu! Que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables! Car qui a connu le sens du Seigneur? ou qui a été son conseil? ou qui lui a donné le premier, pour en attendre rétribution? Puisque c'est de lui, et par lui, et en lui que sont toutes choses, à lui la gloire dans tous les siècles. Amen. » (Ibid. 31-36.)

Les chapitres qui suivent sont remplis de conseils et d'exhortations à la pratique de toutes les vertus chrétiennes: « Ne vous conformez point à ce siècle, mais soyez réformés dans la nouveauté de votre esprit, afin que vous connaissiez quelle est la volonté de Dieu dans le bien, et dans le mieux, et dans le parfait;... soyez sages avec sobriété, et dans la mesure de la foi que Dieu vous a départie... » (Ibid. xii, 2, 3.)

Saint Paul recommande ensuite l'unité dans la charité, la paix, le pardon, l'aumône : « Ne te laisse point vaincre par le mal mais triomphe du mal par le bien. » (Rom. xii, 21.)

« Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures : car il n'y a point de puissance, qui ne soit de Dieu : et celles qui en sont ont été ordonnées de Dieu. Celui donc qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui résistent, attirent sur eux-mêmes la condamnation... rendez à chacun ce qui lui est dû... aimez le prochain... la nuit est déjà avancée et le jour approche. Rejetons donc les œuvres de ténèbres, et revêtons-nous des armes de la lumière. Marchons dans la décence, comme durant le jour ; non dans les excès du manger et du boire, non dans les dissolutions et les impudicités, non dans la contention et l'envie ; mais revêtez-vous de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ne prenez pas soin de la chair, jusqu'à contenter ses convoitises. » (Ibid. xiii, 1-14.)

« Recevez avec bienveillance celui qui manque de direction et ne disputez pas pour des opinions... que celui qui mange ne méprise point celui qui n'ose manger de tout, et que celui qui ne mange pas, ne juge pas celui qui mange, puisque Dieu l'a fait sien... N'exposez pas aux blasphèmes le bien dont nous jouissons ; car le royaume de Dieu n'est pas le boire et le manger, mais la justice et la paix et la joie dans le Saint-Esprit. » (Ibid. xiv, 1, 3, 16, 17.)

Jésus s'est dévoué, dévouons-nous. « Isaïe dit aussi : Paraîtra le Rejeton de Jessé, et il s'élèvera pour gouverner les nations, et les nations espéreront en lui.. Assurément, mes frères, je suis, à votre sujet, très persuadé que déjà vous êtes pleins de charité, remplis de toute science ; en sorte que, vous puissiez vous instruire les uns les autres. Néanmoins je vous ai écrit ceci,

mes frères, et peut-être avec un peu de liberté, comme pour réveiller votre mémoire, selon la grâce que Dieu m'a faite d'être ministre du Christ Jésus parmi les nations, exerçant la sacrificature de l'Évangile de Dieu, afin que l'oblation des Gentils lui soit agréable, étant sanctifiée par le Saint-Esprit. J'ai donc ma gloire dans le Christ-Jésus auprès de Dieu. » (Rom. xv, 12-17.)

Plus loin : « J'espère, lorsque je me rendrai en Espagne, vous voir en passant, et être conduit là par vous-mêmes, après avoir un peu joui de vous. Maintenant je vais à Jérusalem pour servir les Saints... Je vous conjure donc, mes frères, par Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la charité du Saint-Esprit, de m'aider par les prières que vous ferez à Dieu pour moi, afin qu'il me délivre des infidèles qui sont en Judée, et que les Saints de Jérusalem reçoivent favorablement le service que je vais leur rendre. » (Ibid. 24-31.)

Le seizième et dernier chapitre de cette Épître, dont l'importance est manifeste, se compose de salutations touchantes, nombreuses, où la bonté de cœur de saint Paul brille autant que cette vertu d'attention, qui distingue les hommes de bonne société, ceux qu'on appelle bien élevés.

« Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen. » (Ibid. xvi, 21.)

Comme il l'annonçait dans cette Épître, saint Paul ne tarda pas à partir pour Jérusalem.

II.

SAINT PAUL A JÉRUSALEM.

« Quand nous fûmes arrivés à Jérusalem, les frères nous reçurent avec joie. Le lendemain, Paul entra

avec nous dans la maison de Jacques, où tous les Anciens s'assemblèrent. Après les avoir salués, il racontait en détail ce que Dieu avait fait parmi les Gentils par son ministère. Eux donc, l'ayant entendu, glorifiaient Dieu, et ils lui dirent : Tu vois, frère, combien de milliers de Juifs ont cru ; tous néanmoins sont zélés pour la Loi. Or, ils ont-ils dit de toi que tu enseignes aux Juifs répandus parmi les Gentils, d'abandonner Moïse, disant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs fils, ni suivre les coutumes. Que faire donc ? Certainement la multitude s'assemblera, quand ils sauront que tu es arrivé. Ainsi, fais ce que nous allons te dire. Nous avons ici quatre hommes chargés d'un vœu : prends-les avec toi, purifie-toi avec eux, et fais les frais pour eux afin qu'ils se rasent la tête. Alors tous sauront que ce qui a été dit de toi est faux, mais que toi-même tu marches observant la Loi. Quant aux Gentils qui ont cru, nous avons écrit que nous jugions qu'ils doivent s'abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang, des chairs étouffées et de la fornication. Alors Paul, ayant pris ces hommes et s'étant purifié avec eux, entra le lendemain dans le temple, annonçant combien de jours devait durer leur purification, jusqu'à ce que l'offrande fût présentée pour chacun d'eux. » (Act. xxi, 17-26.)

« La Loi de Moïse, morte le jour de la Pentecôte, dit saint Augustin, ne devint mortelle qu'après la ruine de Jérusalem. Jusque-là les Juifs convertis pouvaient l'observer, comme une religion pure, sainte et émanée de Dieu. Ils avaient en cela toute liberté, et de même qu'on ne pouvait contraindre les ethnico-païens à embrasser la circoncision et le rituel hébraïque, de même on ne pouvait faire un crime aux judéo-chrétiens d'y rester fidèles. » (Ép. xxi.)

L'abbé Darras ajoute : « Voilà pourquoi les Apôtres,

à Jérusalem, montaient chaque jour au temple, louant et bénissant Dieu. Ils retrouvaient sous les portiques les traces des pas du Sauveur. Le Verbe incarné avait daigné se soumettre à toutes les prescriptions de la Loi. Il était venu, non point l'abolir, mais la consommer, « Paul avait fait circoncire son disciple Timothée. Il ne prêchait donc pas contre la circoncision. Cinq ans avant d'accomplir au Temple de Jérusalem les cérémonies du Nazaréat, il avait spontanément, à Corinthe, fait et exécuté un vœu du même genre. Paul ne prêchait donc pas contre le Temple. Mais Paul travaillait, ainsi que Pierre et les autres Apôtres, à la transformation du Temple et au couronnement de l'édifice de Moïse, base de la foi chrétienne. » (Hist. de l'Égl. VI, 96.)

L'acte de condescendance, conseillé à Paul, ne produisit pas l'effet attendu.

« Lorsque les sept jours finissaient, les Juifs d'Asie, l'ayant vu dans le Temple, soulevèrent tout le peuple, et se saisirent de lui, criant : Hommes d'Israël, à l'aide ! Voici l'homme qui enseigne partout contre le peuple, et contre la Loi, et contre ce lieu : de plus, il a même fait entrer des Gentils dans le Temple, et il a profané ce saint lieu.

« C'est qu'ils avaient vu dans la ville Trophime d'Éphèse avec lui, et ils croyaient que Paul l'avait introduit dans le Temple. Là-dessus toute la ville fut émue, et le peuple accourut en foule : on se saisit de Paul, et on l'entraîna hors du Temple, et aussitôt les portes furent fermées. Et comme ils voulaient le tuer, on annonça au tribun de la cohorte que tout Jérusalem était en confusion. Sur-le-champ celui-ci prenant avec lui des soldats et des centurions, courut à ces gens-là, lesquels voyant le tribun et ces soldats, cessèrent de frapper Paul. Alors le tribun s'approchant, l'arrêta, et le fit lier de deux chaînes, et il demandait qui il était, et ce qu'il avait fait.

« Mais dans cette foule, les uns criaient une chose, les autres une autre. Ne pouvant donc rien apprendre de certain à cause du tumulte, il commanda qu'on le conduisît dans la forteresse. Et lorsque Paul arriva sur les degrés, il fallut que les soldats le portassent, à cause de la violence du peuple : car une grande multitude le suivait, criant : Tuez-le.

« Comme Paul allait entrer dans la forteresse, il dit au tribun : N'est-il permis de te dire quelque chose? Le tribun répondit : Sais-tu parler grec? N'es-tu pas cet égyptien qui, avant ces jours, a excité une sédition, et conduit dans le désert quatre mille sicaires? Mais Paul lui dit : Je t'assure que je suis Juif de Tarse en Cilicie, et citoyen de cette ville qui n'est point inconnue. Permets-moi donc, je te prie, de parler au peuple. Le tribun le lui permit. Alors Paul debout sur les degrés, fit signe de la main au peuple, et ayant obtenu un grand silence, il leur parla en langue hébraïque, disant : Mes frères, et mes pères, écoutez ce que j'ai à dire pour ma défense. Quand ils l'entendirent leur parler en hébreu, ils firent encore plus de silence... » (Act. xxi, 27-40, et xxii, 1, 2.)

Paul alors raconta sa vie de persécuté, sa conversion, sa mission, sa vision dans le Temple où Jésus lui commanda de quitter Jérusalem, pour aller vers les Gentils.

« Les Juifs l'avaient écouté jusque-là, mais alors ils élevèrent la voix, disant : Ote de la terre un pareil être; car il ne convient pas qu'il vive. Et comme ils poussaient de grands cris, jetant leurs vêtements et lançant de la poussière en l'air, le tribun le fit conduire dans la forteresse, et commanda qu'il fût flagellé, et mis à la torture, afin de savoir pourquoi ils criaient ainsi contre lui. Mais, quand on l'eut serré avec des courroies, il dit à un centurion qui était à côté de lui :

Vous est-il permis de flageller un citoyen romain, et qui n'a point été condamné? Le centurion, entendant cette parole, s'approcha du tribun, et l'avertit, disant : Que vas-tu faire? Cet homme-là est citoyen romain. Aussitôt le tribun vint à Paul, et lui demanda : Dis-moi, es-tu Romain? Paul répondit : Je le suis. Le tribun reprit : Il m'a fallu, à moi, de grosses sommes pour acquérir ce droit de cité. Et moi, répliqua Paul, je l'ai par ma naissance même. Aussitôt ceux qui devaient lui donner la question s'éloignèrent de lui. Le tribun même eut peur, quand il eut appris qu'il était citoyen romain, parce qu'il l'avait fait lier. Le lendemain, voulant savoir plus exactement de quoi les Juifs l'accusaient, il lui fit ôter ses liens; et, ayant ordonné aux prêtres et à tout le conseil de s'assembler, il amena Paul et le plaça au milieu d'eux. » (Act. xxii, 22-30.)

Le prophète Agabus avait été bien inspiré, en annonçant à Paul ce qui l'attendait à Jérusalem; mais aussi ce grand Apôtre savait bien que le Règne de son divin Maître ne devait s'établir que par l'amour uni à la souffrance. Le Christ a commencé l'accomplissement de cette loi; les Apôtres l'ont imité, et l'Église toujours a marché et marche dans cette voie. L'erreur et le vice, soutenant les passions humaines, n'ont rien à craindre du monde. On les acclame, et ils s'avancent triomphants. Autre est la destinée de la vérité chrétienne : elle condamne tout ce qui est faux, tout ce qui est mal; c'est pourquoi elle est persécutée par les méchants. Paul, autrefois, avait pu impunément se faire le persécuté et le bourreau des chrétiens : maintenant qu'il prêche le Christ, il subit à son tour les rigueurs de la persécution. N'est-ce pas là une des grandes preuves, qui montrent la vérité et la divinité du Christianisme, aux regards de tout esprit droit? Qui voudra y réfléchir, s'en convaincra bien vite.

III.

PAUL DEVANT LE CONSEIL DES JUIFS.

Le spectacle que nous allons considérer est vraiment digne de notre Apôtre. Il rappelle la Passion du Sauveur, ainsi que sa noble attitude, devant les tribunaux et les juges, il rappelle aussi la promesse faite aux disciples, par Jésus lui-même, de mettre, sur leurs lèvres, les paroles qu'il faudrait, devant leurs accusateurs.

Donc, « Paul arrêtant les yeux sur le Conseil, dit : Mes frères, jusqu'à ce jour j'ai marché devant Dieu dans toute la droiture d'une bonne conscience.

« Au même moment le prince des prêtres, Ananie, ordonna à ceux qui étaient près de lui de le frapper au visage.

« Alors Paul lui dit : Dieu te frappera toi-même, muraille blanchie. Tu es assis pour me juger selon la Loi, et contre la Loi tu commandes qu'on me frappe.

« Ceux qui étaient présents lui dirent : Quoi ! tu maudis le Grand-Prêtre de Dieu ?

« Paul répondit : Je ne savais pas, mes frères, que ce fût le Grand-Prêtre. Car il est écrit : Tu ne maudiras point le prince de ton peuple. » (Act. xxiii, 1-3.)

Paul comprit que ses juges seraient ses bourreaux, comme il en était arrivé à Notre-Seigneur, et il se défendit en divisant ses ennemis.

« Je suis pharisien, s'écria-t-il, et fils de pharisien, et c'est à cause de l'espérance et de la résurrection des morts que je suis en jugement. » (Ibid. 6.)

Il disait vrai : il prêchait Jésus, l'Espérance des nations ; et Jésus ressuscité d'entre les morts.

« Paul ayant dit cela, il s'éleva une contestation entre les pharisiens et les sadducéens, et l'assemblée fut divisée : Car les sadducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni Ange, ni esprit ; les pharisiens, au contraire, reconnaissent l'un et l'autre. Il y eut donc grande clameur ; et quelques-uns des pharisiens, se levant, disputaient vivement, et disaient : Nous ne trouvons rien de mal en cet homme. Et si un Ange lui avait parlé ? Et comme le tumulte grandissait, le tribun, qui craignait que Paul ne fût mis en pièces par ces gens-là, fit descendre des soldats pour l'enlever et le conduire dans la forteresse. » (Act. xxiii, 7-10.)

Paul avait bien combattu. Il méritait un encouragement de la part de son chef et l'honneur aussi de paraître sur un plus grand théâtre.

« Or, la nuit suivante, le Seigneur se présenta à Paul et lui dit : Sois ferme ; car ainsi que tu as rendu témoignage de moi à Jérusalem, il faut que tu me rendes aussi témoignage à Rome. » (Ibid. 11.)

Cependant les Juifs formèrent le projet d'accord avec les princes des prêtres et les Anciens de tuer Paul ; plus de quarante d'entre eux avaient fait le serment de ne boire, ni manger, avant de l'avoir tué. Le fils de la sœur de Paul apprit cette conspiration, entra dans la forteresse et lui en donna avis. Paul l'envoya, par le moyen d'un centurion, au tribun. Celui-ci le fit partir, sous bonne garde, à Césarée, pendant la nuit, et écrivit à Félix, gouverneur de cette ville, pour lui relater toute l'affaire. Félix, en sa qualité de Proconsul, manda Ananie, le Grand-Prêtre, qui vint avec quelques Anciens et un orateur, nommé Tertulle.

L'avocat fit son discours, Paul lui répondit d'une façon victorieuse, et Félix différa le jugement en disant : « Lorsque le tribun Lysias sera descendu, je vous entendrai. »

Paul fut traité par lui avec bienveillance. « Même quelques jours après, Félix, venant avec Drusilla, sa femme, qui était Juive, fit appeler Paul, et entendit de lui ce qui regarde la foi dans le Christ Jésus. Mais comme Paul traitait de la justice, de la chasteté, et du jugement à venir, Félix, effrayé lui dit : Quant à présent, retire-toi ; je te manderai en temps opportun. C'est qu'il espérait aussi que Paul lui donnerait de l'argent : voilà pourquoi il l'appelait souvent et s'entretenait avec lui. » (Act. xiv, 24-26.)

Félix et Drusilla en face de saint Paul ! Quel contraste ! Félix, au fond, était cruel, adultère, cupide, injuste et débauché, et Drusilla, digne fille d'Hérode Agrippa, d'Hérode, qui avait voulu voir Jésus, et l'avait tourné en ridicule, partageait les vices et les crimes de son adultère époux. Et Paul leur parlait de justice, de chasteté, et du jugement dernier, avec la force inspirée d'en haut. Tous deux, en l'écoutant, étaient saisis d'effroi. Quel tableau à peindre !

Le proconsul n'en profita guère. Il sera remplacé, appelé à Rome, disgracié par Néron ; et Drusilla, avec le fils, qu'elle avait eu de Félix, périra dans une éruption du Vésuve. Cet homme, en quittant Césarée, aurait pu rendre la liberté à son prisonnier ; il ne le fit pas, pour plaire aux Juifs. Cet affranchi, que Suétone appelle : « le mari de trois reines », n'eut jamais rien de digne d'un romain. (Suéton. Claud. xxviii.)

Ce fut Porcius Festus, un patricien descendant de Caton d'Utique qui remplaça l'affranchi Félix.

IV.

SAINT PAUL DEVANT FESTUS ET AGRIPPA-LE-JEUNE.

« Festus étant donc arrivé dans la province, monta trois jours après de Césarée à Jérusalem. Alors les princes des prêtres et les premiers d'entre les Juifs vinrent le trouver, pour accuser Paul ; et ils le priaient, demandant en grâce contre lui, qu'il le fit amener à Jérusalem, préparant des embûches pour l'assassiner, en chemin. Mais Festus répondit que Paul était gardé à Césarée et que lui-même partirait bientôt.

« Que les principaux donc d'entre vous, dit-il, descendent en même temps, et s'il y a quelque crime en cet homme, qu'ils l'accusent.

« En effet, après avoir demeuré seulement huit ou dix jours parmi eux, il descendit à Césarée, et le lendemain il s'assit sur son tribunal et commanda qu'on amenât Paul. Quand on l'eut amené, les Juifs qui étaient descendus de Jérusalem, l'entourèrent, portant contre lui beaucoup de graves accusations, qu'ils ne pouvaient prouver. Et Paul se défendit disant : Je n'ai péché en rien contre la Loi des Juifs, ni contre le Temple, ni contre César.

« Festus qui voulait plaire aux Juifs, demanda à Paul : Veux-tu monter à Jérusalem, et y être jugé devant moi sur ces choses ?

« Mais Paul répondit : Je suis devant le tribunal de César, c'est là qu'il faut que je sois jugé. Je n'ai nui en rien aux Juifs, comme vous-même le savez très bien. Car si j'ai nui à quelqu'un, ou si j'ai fait quelque chose qui mérite la mort, je ne refuse pas de mourir ;

mais s'il n'y a rien de vrai dans leurs accusations, personne ne peut me livrer à eux. J'en appelle à César. » (Act. xxv, 1-11.)

Entre le servilisme de Festus, uni à la haine sectaire des Juifs, et la noblesse chrétienne de Paul, le contraste est frappant. Ces mots de l'Apôtre : « Si j'ai fait quelque chose qui mérite la mort, je ne refuse pas de mourir », sont d'une grandeur incomparable. Le disciple est digne du Maître.

« Alors Festus, ayant délibéré avec le conseil, reprit : Tu en as appelé à César, tu iras devant César. » (Ibid. 12.)

Saint Luc rapporte que, à quelques jours de là, Agrippa et Bérénice, sa sœur, vinrent à Césarée pour rendre à Festus leur visite de bienvenue. Ils passèrent plusieurs jours à Césarée, et Festus leur parla de Paul, laissé prisonnier par Félix, et dans quelles conditions.

Sur quoi Agrippa dit à Festus : Je voulais, moi aussi, entendre cet homme. Demain, répondit Festus, vous l'entrez. Le lendemain donc, Agrippa et Bérénice vinrent en grande pompe; et ayant été introduits dans la salle des audiences, avec les tribuns et les principaux de la ville, Paul fut amené par ordre de Festus.

« Alors Festus dit : Roi Agrippa, et vous tous qui êtes ici présents avec nous, vous voyez cet homme contre qui toute la multitude des Juifs m'a sollicité à Jérusalem, demandant et criant qu'il ne fallait pas le laisser vivre plus longtemps. Pour moi, je ne l'ai trouvé coupable d'aucun crime qui méritât la mort. Cependant, comme il en a lui-même appelé à Auguste, j'ai résolu de l'y envoyer. Mais je n'ai sur lui rien de certain à écrire au Maître. C'est pourquoi je l'ai fait venir en votre présence, et principalement devant vous, roi Agrippa, afin qu'après l'interrogatoire, j'aie quelque

chose à écrire. Car il ne me paraît pas raisonnable d'envoyer un prisonnier, et de ne pas faire connaître de quoi on l'accuse. Agrippa dit à Paul : Il t'est permis de parler pour ta défense. » (Act. xxv, 24-27, et xxvi, 1.)

Alors le grand Apôtre prit la parole, exposa comment de persécuteur des chrétiens, il l'était devenu lui-même, annonçant, en qualité d'envoyé du Seigneur, Jésus de Nazareth, Fils de Dieu, aux Gentils et aux Juifs; « voilà pourquoi les Juifs, m'ayant saisi lorsque j'étais dans le temple, voulaient me tuer. Mais aidé du secours de Dieu, me voici debout jusqu'à ce jour, rendant témoignage aux petits et aux grands, ne disant autre chose que ce que les prophètes et Moïse ont prédit devoir arriver : que le Christ souffrirait, qu'il serait le premier de la résurrection des morts, et qu'il annoncerait la lumière à ce peuple et aux Gentils.

« Comme il parlait ainsi, exposant sa défense, Festus dit à haute voix : Paul, tu es en délire; ton grand savoir te fait perdre le sens.

« Et Paul : je ne suis point en délire, très-excellent Festus; mais je dis des paroles de vérité et de sagesse. Et le roi sait ces choses; et j'en parle devant lui avec assurance, persuadé qu'il n'en ignore aucune : car rien de tout cela ne s'est passé en secret. Roi Agrippa, croyez-vous aux prophètes? Je sais que vous y croyez. Là-dessus Agrippa dit à Paul : Tu me persuades un peu de me faire chrétien. A quoi Paul repartiit : Plaise à Dieu et qu'un peu, et que tout à fait, non seulement vous, mais aussi tous ceux qui m'entendent, deveniez aujourd'hui tels que je suis moi-même, ces liens exceptés. Alors le roi, le gouverneur et Bérénice, et ceux qui étaient assis avec eux se levèrent, et s'étant retirés à l'écart, ils disaient entre eux : Cet homme-là n'a rien fait qui mérite la mort ou la prison. Aussi Agrippa dit

à Festus : on pouvait mettre en liberté cet homme, s'il n'en avait appelé à César. » (Act. xxvi, 24-32.)

On sait qu'Agrippa-le-Jeune était le petit-fils d'Hérode-le-grand, fils d'Hérode Agrippa, et frère de Drusilla.

Juif d'origine, Agrippa-le-Jeune connaissait parfaitement la Loi mosaïque. Son enfance et sa jeunesse passées à Rome, au milieu des scandales de la cour de Caligula et de Claude, l'avaient détourné de la religion juive et jeté dans la débauche. Sa sœur Bérénice le suivait dans cette voie, jusqu'au point d'oublier qu'il était son frère. Mariée plus tard au roi de Cilicie, Polémon, elle divorça, et revint auprès de son frère Agrippa-le-Jeune. Un jour Titus concevra pour elle une passion violente.

Voilà les personnages devant lesquels saint Paul annonçait son divin Maître, avec le savoir que Festus reconnaissait ; avec la force dont Agrippa lui-même était frappé ; avec la grandeur que Dieu lui inspirait et que tous admiraient.

V.

DE CÉSARÉE A ROME.

Remarquons une fois encore la marche de la divine Providence, à l'égard de ses grands serviteurs : elle ne leur accorde la faveur de conquérir les âmes à la vérité qu'après les avoir fait passer par l'épreuve : *le royaume des cieux souffre violence.*

Paul a déjà bien souffert ; mais une longue carrière de douleur va s'ouvrir encore devant lui. Voici qu'un cruel naufrage l'attend. Saint Luc narre avec trop de charmes pour que nous omettions ce récit.

« Quand il fut résolu que Paul irait par mer en Italie, et qu'on le mettrait avec d'autres prisonniers entre les mains d'un nommé Jules, centurion dans la cohorte Augusta, nous primes passage sur un vaisseau d'Adramète, nous levâmes l'ancre et commençâmes à cotoyer l'Asie, ayant toujours avec nous Aristarque, macédonien de Thessalonique. » (Act. xxvii, 1, 2.) Ces détails prouvent que Festus voulut traiter humainement Paul, puisqu'il lui permettait d'avoir auprès de lui saint Luc, son compagnon, d'un commerce si précieux, et Aristarque, leur ami dévoué.

« Le jour suivant nous vîmes à Sidon : et Jules qui traitait Paul avec bienveillance, lui permit d'aller voir ses amis à terre et de prendre soin de lui-même. » (Ibid. 3.) On se souvient que Paul avait évangélisé Tyr ; or, Tyr est tout proche de Sidon.

« Partis de là, nous naviguâmes sous le vent de Chypre, parce que la brise était contraire. Après avoir traversé la mer de Cilicie et de Pamphylie, nous abordâmes à Lystre, ville de Lycie. Là le centurion, trouvant un vaisseau d'Alexandrie, qui faisait voile pour l'Italie, nous y embarqua. Et durant plusieurs jours nous naviguâmes lentement et ne parvîmes qu'avec beaucoup de peine à la hauteur de Gnide. Ayant vent de bout, nous cotoyâmes l'île de Crète, non loin de Salmone ; et rasant la côte péniblement, nous abordâmes en un lieu nommé Bons-Ports, proche de la ville de Thalasse.

« Or, beaucoup de temps s'était passé, et la navigation devenait dangereuse, l'époque du jeûne étant terminée. Paul les consolait, en leur disant : Mes amis, je vois que la navigation devient très difficile, et pleine de dangers, non seulement pour le vaisseau et sa cargaison, mais aussi pour nos vies.

« Toutefois le centurion croyait plus au pilote et au patron, qu'à ce que disait Paul. Et comme le port n'é-

ait pas sûr en temps d'hivernage, la plupart furent d'avis de se remettre en mer, et d'aller, s'il était possible, passer l'hiver à Phénice, port de Crète, qui regarde l'Africus et le Corus. (Vents du S.-E et du N.-O.)

« Le vent du midi commençant à souffler, ils crurent qu'ils arriveraient à réaliser leur projet; ayant levé l'ancre, ils cotoyèrent l'île de Crète. Mais peu après il s'éleva un vent de typhon appelé Euro-Aquilon, déchaîné contre l'île. Comme le navire, emporté par la violence du vent, ne pouvait faire tête à l'orage, nous nous laissâmes aller à la dérive, au gré de la tempête.

« Nous fûmes poussés vers une île appelée : Cauda, où nous eûmes beaucoup de peine à amener la chaloupe à bord. Quant elle fut en place, les matelots entourèrent le bâtiment de cordages, dans le cas où il viendrait à échouer sur un banc de sable; puis ayant amené le grand mât, nous nous laissâmes porter au gré du vent. Le lendemain, il fallut jeter à la mer le chargement. Trois jours après, ils jetèrent de même les agrès du vaisseau. Cependant le typhon faisait rage. Nous n'avions vu, depuis plusieurs jours, ni soleil ni étoiles, et tout espoir de salut s'était évanoui, le mauvais temps continuant. Dans l'attente d'une mort prochaine, nul ne songeait à la nourriture.

« Alors Paul releva les courages abattus : Amis, dit-il, vous eussiez mieux fait sans doute d'écouter mon avis et de ne pas quitter l'île de Crète. Vous vous seriez épargnés à vous-mêmes tant de pertes, à tous de telles angoisses. Cependant rassurez-vous : personne de vous ne périra. Seul le navire sera perdu. Car, cette nuit, le Dieu que j'adore m'a envoyé son Ange, lequel m'a dit : Ne crains rien, Paul. Tu comparaitras au tribunal de César; et le Seigneur, touché de tes prières, t'a accordé la vie de tous ceux qui naviguent avec toi. Courage donc, mes amis. Je crois en Dieu, et tout ce qu'il m'a

ainsi révélé, s'accomplira. Bientôt nous allons voir une île. En effet, la quatorzième nuit étant venue, nous naviguions dans la mer Adriatique. Les matelots, vers minuit, s'aperçurent que la terre était proche. Jetant la sonde, ils trouvèrent vingt brasses, puis quinze. Dans la crainte d'être précipités sur un écueil, ils se hâtèrent de jeter, de la poupe, quatre ancres à la mer, et dans cette position ils attendirent le jour. Et comme les matelots cherchaient à fuir du navire, mettant la chaloupe à la mer, sous prétexte de jeter des ancres, en avant, Paul dit au centurion et aux soldats : Si ceux-ci ne demeurent pas dans le navire, vous ne pouvez vous sauver. Aussitôt les soldats coupèrent les cordages de la chaloupe et la laissèrent aller. Quand l'aube parut, Paul invita tous les hommes du bord à prendre quelque nourriture : il y a quatorze jours, dit-il, que vous ne prenez rien, étant dans l'anxiété. C'est le moment de manger pour prendre des forces et opérer votre sauvetage. Je vous garantis que pas un de vous ne perdra un cheveu de sa tête. Parlant ainsi, il prit du pain, le rompit, et devant eux tous, rendant grâce à Dieu, se mit à manger. Son exemple leur rendit du courage, et ils firent de même. Or, nous étions deux cent-soixante-seize personnes à bord. Quand tous furent rassasiés, on jeta le reste du blé à la mer, pour alléger le bâtiment.

« Cependant le jour était venu, mais on ne reconnut pas la côte. On voyait parfaitement une baie, sur laquelle on se promit, s'il était possible, d'échouer le vaisseau. Levant donc les ancres, on se remit en mer. En même temps on prépara les gouvernails et l'on dressa l'artimon, pour profiter de la brise qui poussait le navire au rivage. Tout-à-coup nous touchâmes sur un bas-fond, et le navire s'arrêta. L'avant enfoncé dans le sable, demeura immobile, mais l'arrière battu par les lames, fut emporté. En ce moment, les soldats se consul-

tèrent. Ils voulaient égorgé les prisonniers, qui allaient se sauver à la nage et peut-être leur échapper. Mais le centurion, qui voulait sauver Paul, les en empêcha. Par son ordre, tous ceux qui savaient nager, se jetèrent les premiers à la mer et gagnèrent le rivage. On plaça les autres sur des radeaux et sur les débris arrachés au navire. Par ce moyen, tous arrivèrent à la côte. » (Act xxvii, 4-44.)

C'est bien ici qu'il faut redire ces paroles de la Sagesse : « C'est votre providence, ô Père, qui gouverne ; car c'est vous qui avez ouvert un chemin au travers de la mer, et une route très assurée au milieu des flots, pour faire voir que vous pouvez sauver de tous les périls, quand même on s'engagerait sur la mer sans le secours d'aucun art. » (Sag. xiv, 3, 4.)

« Après avoir échappé à ce naufrage, nous apprimes que l'île où nous avions été jetés s'appelait Mélita : Malte. Les barbares qui l'habitaient nous témoignèrent beaucoup d'humanité. Ils allumèrent un grand feu pour réchauffer nos membres glacés par l'eau de la mer et le froid. Paul avait recueilli une poignée de sarments et la jetait sur le bûcher, quand une vipère fuyant le feu s'élança sur sa main, et s'y attacha en la mordant. Les indigènes, à cette vue, se dirent entre eux : Cet homme est sans doute quelque insigne meurtrier, puisqu'après avoir échappé au naufrage, la justice céleste le poursuit de la sorte. Cependant Paul secoua la main, fit tomber le reptile dans le feu et ne ressentit aucun mal. Les assistants croyaient que le bras allait enfler sous l'influence du venin, et que l'Apôtre tomberait soudain et mourrait. Ils attendirent longtemps, mais à la fin, voyant que Paul n'éprouvait rien de mal, ils passèrent à un sentiment opposé et ils disaient : C'est un dieu ! » (Act. xxvii, 1-6.)

Le nom de barbares employé par saint Luc signifie

seulement que les habitants de Mélita n'étaient ni grecs, ni romains. Cette île était une colonie phénicienne, parlant encore la langue des ancêtres. Ils partageaient le préjugé des amis de Job, et du paganisme en général, qui attribue les maux de la vie, aux crimes qu'on a commis. C'est vrai, la douleur est fille du péché, mais elle est commune aux justes et aux pécheurs ainsi que le succès. Jésus-Christ a divinisé la douleur, en sa personne, et il en a fait pour tous un moyen de lui témoigner son amour, en souffrant pour lui, ou pour nos frères qui sont les siens.

Les naufragés passèrent à Malte les mois de Novembre, Décembre et Janvier, et ce séjour prolongé permit à saint Paul d'annoncer son Maître à ces insulaires.

« En ces lieux-là, continue saint Luc, le premier de l'île, nommé Publius, avait des terres ; et, nous recevant chez lui, il nous traita avec beaucoup de bonté durant trois jours. Or, il se rencontra que le père de Publius était au lit, tourmenté de la fièvre et de la dysenterie. Paul alla le voir, et s'étant mis en prière, il lui imposa les mains et le guérit. Après ce fait, tous ceux de l'île qui étaient malades s'approchaient de lui et recouvraient la santé. Aussi nous rendirent-ils de grands honneurs ; et quand nous reprîmes la mer, ils nous préparèrent toutes les provisions nécessaires au voyage. » (Act. xxvii, 7-10.)

« Après le miracle de la guérison de son père, Publius reçut le baptême, et fut établi par saint Paul évêque de cette nouvelle Église. Les anciens martyrologes nous apprennent que plus tard Publius succéda à saint Denys l'Aréopagite sur le siège épiscopal d'Athènes, et qu'il termina sa vie par le martyre. » (L'abbé Darras, Hist. VI, 124.)

« Après trois mois, dit saint Luc, nous nous embarquâmes sur un vaisseau d'Alexandrie qui avait passé

l'hiver dans l'île, et qui portait pour insignes les images de Castor et de Pollux. Après une heureuse navigation, nous abordâmes à Syracuse, et y fîmes une relâche de trois jours. De là, côtoyant les terres, nous vîmes à Rhégium, et le lendemain, le vent soufflant du midi, nous abordâmes le second jour à Pouzzoles, où nous trouvâmes des frères, qui nous prièrent de demeurer sept jours chez eux; après quoi nous primes le chemin de Rome. Ce qu'ayant appris, les frères de Rome vinrent au-devant de nous, jusqu'au forum d'Appius et aux Trois-Tavernes. Paul les ayant vus, rendit grâces à Dieu et fut rempli de confiance.

« Quand nous fûmes arrivés à Rome, on permit à Paul de demeurer chez lui, avec le soldat qui le gardait. » (Act. xxviii, 11, 16.) C'est-à-dire qu'il était lié à ce soldat par une chaîne nuit et jour.

« Trois jours après il fit appeler les premiers d'entre les Juifs et quand ils furent venus, il leur dit : Mes Frères, quoique je n'eusse rien fait, ni contre le peuple, ni contre les coutumes de nos pères, j'ai été retenu prisonnier à Jérusalem et livré aux Romains. Ceux-ci m'ayant interrogé voulaient me renvoyer, parce qu'ils ne trouvaient rien en moi qui méritât la mort. Mais les Juifs s'y opposant, j'ai été contraint d'en appeler à César; non pas néanmoins que je veuille accuser en aucune sorte ma nation. Voilà pourquoi j'ai demandé à vous voir et à vous parler; car c'est pour l'espérance d'Israël que je suis lié par cette chaîne.

« Ils lui dirent : Nous n'avons reçu de Judée ni lettre à ton sujet, ni aucun frère qui soit venu nous faire un rapport, ou nous dire quelque mal de toi. Mais nous voudrions bien apprendre de toi-même ce que tu penses : car ce que nous savons de cette secte, c'est qu'on la combat partout. Ayant donc fixé un jour avec lui, ils vinrent en grand nombre à sa demeure; et, de

puis le matin jusqu'au soir, il leur exposait le royaume de Dieu c'est-à-dire le règne du Messie s'appuyant sur des témoignages et leur prouvant ce qui regarde Jésus, par la loi de Moïse et par les prophètes.

« Et les uns croyaient ce qu'il disait, mais d'autres ne croyaient pas. Et comme ils se retiraient ne pouvant s'accorder entre eux, Paul n'ajouta que cette parole : C'est bien justement que le Saint-Esprit, parlant à nos pères par la bouche du prophète Isaïe, a dit : Va vers ce peuple, et dis-lui : Vous entendrez de vos oreilles, et vous ne comprendrez pas; vous regarderez de vos yeux, et vous ne verrez pas. Car le cœur de ce peuple est devenu épais, et ses oreilles pesantes, et ils ont fermé leurs yeux, pour ne jamais voir de leurs yeux, ne jamais entendre de leurs oreilles, et ne jamais comprendre de leur cœur, de peur que, se convertissant, je ne les guérisse. Apprenez donc que ce salut de Dieu est envoyé aux Gentils, et qu'eux, ils écouteront.

« Lorsqu'il eut ainsi parlé, les Juifs s'en allèrent, ayant de grands débats entre eux.

« Or, Paul demeura deux ans dans un logis qu'il avait loué, et il recevait tous ceux qui venaient vers lui, prêchant le royaume de Dieu, et enseignant avec toute assurance ce qui regarde le Seigneur Jésus-Christ, sans en être empêché. » (Act. xxviii, 17-31.)

Ainsi finissent les Actes des Apôtres, que saint Jean Chrysostome a nommé : *l'Evangile du Saint-Esprit*. Cette appellation convient admirablement à ce Livre inspiré par le Saint-Esprit lui-même, Livre où à chaque page, à chaque verset, nous retrouvons son action. Vouloir séparer l'apostolat de Paul et des autres Apôtres, de ce Paraclet promis et donné par le Fils de Dieu à son Église, c'est rendre inexplicable l'établissement du Règne de Jésus-Christ sur la terre; et, en particulier, la vie de chaque Apôtre, ses paroles et

ses actes, sa vie et sa mort. En un mot, les esprits ennemis du Catholicisme sont condamnés à tomber dans l'impossible, le déraisonnable, l' inexplicable, parfois l'absurde, pour échapper au surnaturel divin. Nous disons : surnaturel divin; car il ne peut être question, ici, de surnaturel diabolique, puisque saint Paul; on le comprend aux accents de son cœur, n'a qu'un seul but : Jésus et son Règne; Jésus crucifié, venu sur la terre pour y détruire l'empire de Satan, c'est-à-dire le Paganisme, alors en honneur dans tout l'univers.

VI.

SAINT PAUL PRISONNIER A ROME.

La prison de Paul était douce, en apparence, puisqu'il demeurait chez lui et qu'il pouvait recevoir des visiteurs; toutefois cette chaîne, qui l'attachait sans cesse au soldat romain, chargé de le garder, devenait pour lui d'une gêne cruelle. Elle dura plus de deux ans.

Nous ne savons pas les circonstances, qui se rattachent au procès de l'Apôtre devant Néron; nous ignorons tous les détails de cette affaire. Saint Paul seul, nous en a parlé dans sa deuxième Épître à Timothée. Voici en quels termes : « Alexandre, l'ouvrier en cuivre, m'a fait beaucoup de mal : le Seigneur lui rendra selon ses œuvres. Garde-toi aussi de lui; car il s'est opposé à nos paroles. »

« Dans ma première défense nul ne m'a assisté; au contraire, tous m'ont abandonné. Je leur pardonne. Mais le Seigneur m'a soutenu, fortifié, afin que par moi l'Évangile se propage au sein de toutes les nations. Voilà pourquoi j'ai été arraché de la gueule du lion. » (II Tim. iv, 14-17.)

C'est ainsi que Paul, sans doute, appelait Néron alors régnant. L'Apôtre se plaint d'avoir été oublié par les chrétiens qu'il avait fondés, et laissé seul aux mains de ses ennemis : quelle est la raison de cette conduite? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que Jésus-Christ eut le même sort devant les tribunaux, où personne ne vint parler en sa faveur : le serviteur a été traité comme le Maître.